

Image not found or type unknown



Préavis suite à une démission

Par **ELDIABLO**, le **03/12/2020** à **19:15**

Un salarié a rédigé sa lettre de démission le 27 , postée le 27 novembre.

Son employeur lui dit que son préavis ne débute qu'à la réception du courrier soit le 28 ou le 30.

Quelle date est prise en compte concernant le préavis ? celle d'envoi ou de réception ?

Cordialement

CF

Par **P.M.**, le **03/12/2020** à **20:30**

Bonjour,

La date qui fait partir le préavis est celle de la première présentation de la lettre recommandée avec AR...